



## Eviter annulation de mon permis probatoire

Par **Keita**, le **22/04/2008** à **16:12**

Bonjour,

Je vous contact parce que je me suis fait controler positif a l'alcool (0,52mg/L) le 13/04/08. Etant titulaire d'un permis probatoire a la suite de ma suspension (3 mois) je me verrai retirer 6 points, ie annulation de mon permis.

Il se trouve que j'etais censé recuperer mes 12 points en octobre de la meme année, par consequent j'aimerais savoir s'il était possible de retarder le retrait afin que cela se fasse sur 12points, ainsi mon permis ne serait pas annulé.

J'aimerais aussi savoir s'il était possible de passer devant un tribunal car je trouve la sanction tres lourde par rapport a l'infraction (0,02 au dessus du seuil limite..)

Merci d'avance pour votre reponse.